

Note du Chef d'Etablissement destinée aux parents d'élèves

Objet : Election des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration pour l'année scolaire 2017/2018

En début de chaque année scolaire, les parents d'élèves doivent élire leurs représentants au Conseil d'Administration (6 titulaires - 6 suppléants).

Cette élection revêt une importante signification dans la vie du collège Pierre Daunou, en effet, le Conseil d'Administration, réglant les affaires de l'établissement, prend des décisions qui concernent directement l'ensemble des familles.

Tous les parents ou à défaut les personnes ayant la garde légale ou judiciaire d'élèves sont concernés par cette élection. Chaque parent d'élève est électeur et éligible.

Vous êtes ELECTEUR et à ce titre vous allez figurer sur la liste électorale et recevoir ultérieurement les instructions pour vous rendre au bureau de vote ou à défaut pour voter par correspondance.

Mais vous êtes aussi ELIGIBLE et vous pouvez donc figurer sur une liste avec d'autres parents (minimum 2 candidats).

Si vous désirez faire acte de candidature, vous devez le faire savoir :

◆ soit au représentant ou mandataire de l'Association Locale de Parents d'élèves à laquelle vous allez adhérer.

◆ soit à la Direction du Collège Pierre DAUNOU, si vous n'êtes pas membre d'une Association parce qu'elle n'existe pas ou que vous ne désirez pas en faire partie.

Dans ce cas, je vous demande d'assister à la réunion préalable à l'élection qui aura lieu le :

Le Lundi 18 septembre 2017 à 17h30 dans la salle polyvalente du collège Pierre DAUNOU.

Les modalités d'organisation et de candidature à l'élection seront arrêtées lors de cette réunion.

Le calendrier des opérations électorales avec notamment la date ultime de dépôt des candidatures sera ensuite apposé au panneau d'affichage du collège Pierre DAUNOU.

Comptant de votre présence,

La Principale,

Eliane NOWICKI



Vu et pris connaissance le :

Signature des parents :